



CONVENTION BIPARTITE D'ENTRETIEN (VIDANGE) D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (2017-2018)

Entre :

**La Communauté de Communes Petite Montagne, 15 Rue des Tilleuls 39240 ARINTHOD, et
précisément le Service Public d'Assainissement Non Collectif, dénommée « le SPANC »,
représenté par son Président,**

Et

**Monsieur ou Madame, propriétaire de son installation
d'assainissement non collectif, située, dénommé « le
particulier ».**

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet l'entretien (vidange et / ou curage) pour le bon fonctionnement des ouvrages de prétraitement d'assainissement non collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, bac dégraisseur).

Le particulier certifie avoir pris connaissance des tarifs appliqués, par l'entreprise mandatée par la collectivité. Il s'engage à régler à l'entreprise le coût de l'intervention.

Le particulier autorise l'entreprise accompagnée ou non du représentant du SPANC, à pénétrer sur sa propriété aux seules fins d'effectuer la vidange et / ou le curage des ouvrages de prétraitement. L'intervention fait suite à la prise de rendez-vous.

Le particulier s'engage à être toujours présent ou représenté lors de chaque visite sur la propriété.

Article 2 : Coordonnées utiles

Le SPANC :

15 Rue des Tilleuls 39240 ARINTHOD 03.84.48.53.65 / 06.77.94.48.69 assainissement@petitemontagne.fr

L'entreprise HUSSON Alexis :

4 Montée des Pignons 39270 CHAVERIA 03.63.67.29.88 / 06.74.47.14.88
--

Article 3 : Modalités d'intervention

Avant toute intervention les ouvrages à vidanger devront être rendu accessible par le particulier. Dans le cas contraire, le déplacement de l'entreprise sans intervention sera facturé.

La visite d'entretien qui dure environ 1 heure consiste à la réalisation des opérations suivantes :

- Vidange de(s) ouvrage(s) de prétraitement
- Démarrage de la mise en eau de(s) ouvrage(s) (fourniture de l'eau par le particulier)
- Nettoyage de(s) l'ouvrage(s)
- Transport et dépotage des matières de vidange, dans un site agréé
- Test de bon écoulement
- Etablissement du bordereau d'intervention et de la fiche de suivi des matières de vidange

Article 4 : Durée et validité de la convention

La présente convention prend effet le, est valable pendant 6 mois.

En cas d'évolution des tarifs ou de changement d'entreprise (fin de marché), la présente convention pourra être abrogée, ou faire l'objet d'un avenant.

En cas de déménagement du particulier, la présente convention sera abrogée.

La convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de un mois.

Fait à, le
LE PARTICULIER,

Fait à ARINTHOD, le
Le Président, Jean-Louis DELORME



BON DE COMMANDE PRESTATION DE VIDANGE PROGRAMMEE (2017-2018)

NOM du demandeur : Prénom :
 Téléphone : (IMPERATIF)
 Adresse de l'installation :
 Code postal : Ville :
 Email :
 Nom et coordonnées du représentant si absence de l'utilisateur :

Les prix ci-dessous comprennent une TVA à 10 %. TVA à taux réduit (10 %) pour les prestations de vidange lorsque la construction est achevée depuis plus de 2 ans dans les autres cas une TVA à 20 % s'applique.

Définition des prix TTC avec TVA à 10 %			
Vidange : fosse septique, fosse toutes eaux, fosse étanche, micro-station (n'hésitez pas à demander le nettoyage de votre préfiltre)			
Volume à vidanger : 500 litres	Forfait	77 €	
Volume à vidanger : 1 000 litres	Forfait	99 €	
Volume à vidanger : 1 500 litres	Forfait	99 €	
Volume à vidanger : 2 000 litres	Forfait	110 €	
Volume à vidanger : 2 500 litres	Forfait	121 €	
Volume à vidanger : 3 000 litres	Forfait	132 €	
Volume à vidanger : 4 000 litres	Forfait	143 €	
Volume à vidanger : 5 000 litres	Forfait	154 €	
Volume à vidanger : 6 000 litres	Forfait	165 €	
Volume à vidanger : > 6 000 litres	Coût du m ³ supplémentaire	22 €	
Vidange bac à graisses			
Volume à vidanger : 200 litres	Forfait	22 €	
Volume à vidanger : de 201 jusqu'à 500 litres	Forfait	55 €	
Volume à vidanger : > 500 litres	Forfait	99 €	
Vidange poste de relevage	Forfait	22 €	
Déplacement sans intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages...)	Forfait	22 €	
Curage et/ou nettoyage des canalisations du dispositif de traitement	Le mètre linéaire	0.22 €	
TOTAL en € TTC :			

Le demandeur atteste avoir pris connaissance des points suivants :

- Les ouvrages à vidanger devront **être accessible avant l'intervention** de l'entreprise,
- Le bon de commande rempli par mes soins n'a pas valeur de facture,
- Je m'engage à payer le prix du devis dès réception de la facture,
- Je prévois au minimum 48 heures à l'avance l'entreprise, si je ne peux être présent au rendez-vous,

Date :

Signature :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)